

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société CENTRALE DANONE, société anonyme au capital de 129.886.000 Dirhams (la « Société ») sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au siège social de la Société, Marina Casablanca, Bd. Sidi Mohammed Ben Abdellah, Tour Crystal 1, 3ème étage à Casablanca, le :

MERCREDI 10 JUILLET 2024 À 10 HEURES

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Madame Nathalie ALQUIER en qualité d'administrateur et quitus ;
- Nomination de Monsieur Hervé BARRERE en qualité d'administrateur ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises.

Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés. En effet, les actionnaires qui ne peuvent pas participer à cette Assemblée, peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, par leur conjoint, par un ascendant ou descendant justifiant d'un mandat.

Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à cette assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société.

Les documents requis par la loi sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIRE LE 10 JUILLET 2024

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Madame Nathalie ALQUIER de son mandat d'administrateur de la Société et décide de lui donner quitus entier et sans réserve pour la période d'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale, remercie Madame Nathalie ALQUIER pour les efforts qu'elle a déployé au service du développement de l'activité de la Société et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au sein du Groupe DANONE.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Hervé BARRERE, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Nathalie ALQUIER et ce, pour la durée restante du mandat restant à courir de son prédécesseur, devant arriver à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2026.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.